

Règlements de la compétition de couples

(Concours de la Saint-Valentin)

1. Les participants doivent être en couple depuis au moins 6 mois.
2. Un couple est composé de deux personnes, sans égard au genre.
3. Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.
4. Les inscriptions peuvent se faire par courriel à jrondeau@saint-alexandre.ca ou par téléphone au 450 346-6641 # 1340 jusqu'au vendredi 9 février à midi.
5. Il est aussi possible de procéder à une inscription sur le site même du carnaval d'hiver (440 rue Bernard) le samedi 10 février 2024, avant 13 h 30.
6. Les épreuves débutent à 14 h 30.
7. Il y aura cinq épreuves, les couples accumuleront des points à chacune de celles-ci. Le couple gagnant sera le couple ayant accumulé le plus de point.
8. En cas d'égalité, une 6^e épreuve sera disputée entre les couples égalitaires et le gagnant remportera le prix.
9. Le prix, d'une valeur totale de 250 \$, est un souper pour deux personnes au restaurant L'Angéluc le jeudi 15 février 2024 à 18 h 30 ainsi qu'une carte-cadeau de 50 \$ de la Société des alcools du Québec.
10. Le couple doit être disponible le 15 février, la date ne peut pas être changée.
11. Les cinq épreuves seront annoncées trois jours avant l'évènement.
12. Aucune violence ou tricherie ne sera tolérée.